

**CONVENTION DE FIN DE MISE A DISPOSITION  
DU CIS SAINT-JEAN-BONNEFONDS AU SDIS DE LA LOIRE**



Entre

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Loire, représenté par le Président du conseil d'administration, dûment autorisé à signer la présente convention par décision du bureau du conseil d'administration en date du

Et

La commune de Saint-Jean-Bonnefonds, représentée par son maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal en date du 9 novembre 2017,

Il a été exposé ce qui suit :

Par convention en date du 26 décembre 2000, la commune de Saint-Jean-Bonnefonds a mis gratuitement à disposition du SDIS les bâtiments du Centre d'incendie et de secours sis rue Jean Francois Revollier 42650 Saint-Jean-Bonnefonds<sup>1</sup>.

Le SDIS est propriétaire des autres biens immobiliers acquis pendant la période de la mise à disposition, énumérés dans l'annexe 2<sup>2</sup> et souhaite les transférer à la commune.

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1 :**

La mise à disposition prend fin à la date de la libération des locaux par le SDIS42 soit le 24 septembre 2018.

La pleine propriété des biens listés dans les deux annexes est transférée dans le patrimoine de la commune.

La fin de la mise à disposition est effectuée sans aucune indemnité.

**Article 2 :**

La commune reprend à son bénéfice toutes les garanties, y compris décennales, issues de contrats de travaux portant sur les installations techniques transférées.

**Article 3 :**

La commune souscrit, au jour de la fin de la mise à disposition, toutes assurances utiles à la garantie des biens transférés.

**Article 4 :**

A défaut de règlement amiable, tout contentieux relevant de l'exécution de la présente convention pourra être porté devant le Tribunal Administratif de Lyon.

<sup>1</sup> Pour le détail, voir le tableau des biens concernés en annexe 1.

<sup>2</sup> Pour le détail, voir le tableau des biens concernés en annexe 2.

**Article 5 :**

Pour l'exécution de la présente, les parties déclarent élire domicile :

- pour le SDIS, au centre départemental sis à Saint-Étienne, 8, rue du chanoine PLOTON,  
CS 50541 42007 SAINT-ETIENNE Cedex 1
- pour la commune, en sa mairie.

Fait en trois exemplaires,

A

Le

Pour le SDIS de la Loire  
Le Président du conseil d'administration

Pour la Commune de Saint-Jean-Bonnefonds  
Le Maire

Georges ZIEGLER

Marc CHAVANNE

## ANNEXE 1

### BIENS MIS A DISPOSITION DU SDIS ET RETROCEDES A LA COMMUNE

INVENTAIRE	Désignation	Valeur du transfert en euros	Valeur du transfert en francs	Informations	Nature
8480	CASERNE	100 803,15€	661 225,32F	CIS SAINT JEAN BONNEFONDS	217312

## ANNEXE 2

### BIENS ACQUIS PAR LE SDIS PENDANT LA PERIODE DE MISE A DISPOSITION ET TRANSFERES A LA COMMUNE

Numéro	Libellé	Valeur	Acquisition.	Amortissement.	Durée	Nature
7780	REMOLACEMENT PORTAIL CIS ST JEAN BONNEFONDS	4 736,16	14/10/2008	01/01/2009	10	21351
8851	ETUDE RESTRUCTURATION CIS ST JEAN BONNEFONDS	2 392,00	17/12/2009	01/01/2010	10	21351
9484	REPLACEMENT PORTE CIS ST JEAN BONNEFONDS	1 959,35	07/10/2010	01/01/2011	10	21351
9650	RENOVATION LOCAL ALERTE ST JEAN BONNEFONDS	5 312,63	18/01/2011	01/01/2012	40	21351
9993	CREATION CHAUFFE EAUX ST JEAN BONNEFONDS	6 295,90	07/10/2011	01/01/2012	40	21351
10420	INSTALLATION PRISES CIS ST JEAN BONNEFONDS	1 844,69	27/06/2012	01/01/2013	40	21351